

AVIS de MARCHÉ

2021_006 Maîtrise d'œuvre Maison du Parc amazonien de Guyane à Papaïchton

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

PARC AMAZONIEN DE GUYANE

1, rue de la canne à sucre 97354 REMIRE-MONTJOLY

Ordonnateur : Pascal VARDON - Directeur du Parc Amazonien de Guyane

Site internet : <http://www.parc-amazonien-guyane.fr>

■ Description de la prestation :

Le Parc amazonien de Guyane (PAG) envisage de lancer une prestation de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la maison du Parc à Papaïchton.

Il s'agit d'une mission complète de Maîtrise d'œuvre, comprenant une phase conception (dont l'élaboration et le suivi du dossier jusqu'à obtention du permis de construire) et une phase travaux, et relative aux ouvrages suivants :

- Conception et construction d'un bâtiment neuf d'environ 200m² comprenant des espaces tertiaires et une zone d'accueil du public ;
- Conception des locaux technique (ateliers et stockage) d'environ 70m², neufs, comprenant un espace couvert et sécurisé. La construction des locaux technique est envisagée ultérieurement et est exclue de la présente mission de maîtrise d'œuvre ;
- Diagnostic en vue de la réhabilitation d'une maison existante d'environ 90m², dont la vocation est d'être transformée en logement de service ou de fonction le cas échéant. Les travaux de réhabilitation feront l'objet d'une phase ultérieure, et sont exclus de la mission de maîtrise d'œuvre objet du présent CCP.

Lieu d'exécution : Commune de Papaïchton - Guyane

Code CPV	Libellé CPV
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

■ Caractéristiques principales du contrat :

■

Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Lieu d'exécution principal : Guyane Française. La prestation implique des interventions au siège de Rémire Montjoly, à Saül, à Maripasoula et à Camopi
Délai	4 Mois

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : une seule et unique prestation.

2. CARACTERISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées dans les conditions suivantes :

Variante autorisée	Informations complémentaires
Oui	Type de solution : Alternative à la solution de base A définir par le candidat

Les candidats doivent remettre une proposition entièrement conforme à la solution de base du dossier de consultation. Chaque variante doit faire l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement ou d'un acte d'engagement distinct. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.
Le candidat ne peut pas répondre en tant que membre de plusieurs groupements.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

- **Contenu du Dossier de Consultation**

Voir Règlement de la Consultation

3. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant le **2 août 2021 – 12h (heure de Guyane française)**, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

- **Contenu des plis :**

Voir Règlement de la Consultation

4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère Sous-critères	Pondération
1. Prix	50 points – Pondération 30%
2. Valeur technique	50 points – Pondération 70%
2.1 - Propositions techniques générales relatives au futur bâtiment – Prise en compte des contraintes locales	25 points
2.2 - Compréhension des objectifs et du contexte, connaissance du territoire et de ses enjeux	15 points
2.3 - Organisation opérationnelle de l'équipe proposée, moyens humains mobilisés, CV des intervenants	10 points

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 2 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel,...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

■ Renseignements administratifs :

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées **sur le profil d'acheteur**.

En cas de dysfonctionnement, il convient de s'adresser à :

Caroline BORG Chargée des marchés publics

Téléphone : 05 94 29 91 12

Courriel : caroline.borg@guyane-parcnational.fr

Télécopie : 05 94 29 26 58

Ou

Jean-Baptiste de Lavarde Ingénieur construction

Téléphone : 05 94 29 79 49

Courriel : jean-baptiste.delavarde@guyane-parcnational.fr

■ **Voies et délais de recours**

Tribunal Administratif de Cayenne

Cayenne

Courriel : greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Site internet : <http://www.guyane.tribunal-administratif.fr/>

6. Organes de publication

Plateforme de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Site internet du PAG : <http://www.parc-amazonien-guyane.fr>

BOAMP : annonce n° 21-80204